

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 5 OCTOBRE 2019

Siège FFCO – 15 Passage des Mauxins – 75019 PARIS

Membres élus présents (19)

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Yves BOEHM, Chantal BURBAUD, Sylvine BROUTE, Benjamin CLEMENT-AGONI, Nelly DEVILLE, Hélène EDIAR, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Sylvie MARCHESIN, Pierrick MERINO, Daniel POËDRAS, Joël POULAIN et Thierry VERMEERSCH.

Membre excusé et pouvoir (1)

Agnès EUDIER (pouvoir à Daniel POËDRAS)

Membre absent (1)

Laurent LAINE

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Assiste le matin : Nathalie MATTON, responsable administrative.

Président de séance : Michel EDIAR

Secrétaires de séance : Joël POULAIN et Marie-Claudine PERRIN

Début de la réunion à 9h35, quorum atteint de 17 voix/21

Introduction :

Le Président ouvre la séance et informe le Comité Directeur du nombre de 8713 licenciés au 30/09/2019, ce qui représente une croissance de 176 licenciés par rapport la même date 2018, et souligne que la croissance reste faible, mais régulière.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

1. Approbation du compte-rendu du CD du 15.06.2019 (vote électronique 16 voix pour)

Le compte-rendu du Comité Directeur du 15/06/2019 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

9h40 : arrivée d'Yves BOEHM et de Pierrick MERINO

9h45 : arrivée de Joël POULAIN

Quorum de 20 voix/21

2. Calendriers 2020 et 2021

Le Président informe tout d'abord le Comité Directeur que le Comité d'éthique a été saisi officiellement quant à la possibilité de cumul des fonctions d'arbitre/délégué fédéral et de membre du Bureau Directeur de la FFCO. Il précise que de ce fait il se met en retrait sur sa mission actuelle en attendant la décision du Comité d'éthique. Une discussion a lieu sur ce sujet, la majorité des membres du comité directeur considérant que la fonction d'arbitre consistant à l'application d'un règlement des compétitions ne place pas les membres du bureau directeur en situation de conflit d'intérêt. Du fait des missions attribuées à trois des membres du bureau directeur pour 2020 soit en tant que délégué, soit en tant qu'arbitre soit en tant que IOF advisor dont deux sur des compétitions inscrites au classement mondial WRE, le comité directeur souhaite une prise de décision rapide du comité national d'éthique.

Puis Benjamin CLEMENT-AGONI et Sylvie MARCHESIN présentent au Comité Directeur les différentes candidatures aux calendriers 2020 et 2021 à traiter.



• Calendrier 2020

CO à pied

- Nationales Sud-Est Moyenne Distance et Longue Distance les 18 et 19 juillet 2020 (CDCO 73) : candidature validée par 18 voix pour lors d'un vote électronique le 18 août suite au rapport d'expertise favorable du Délégué National. Faisant suite à la demande du CDCO 73, le Comité Directeur valide l'inscription de la Nationale Longue Distance au World Ranking (1 abstention, 19 pour), ainsi que la prise en charge (1 contre, 4 abstentions, 15 pour), sous réserve de trouver et nommer un Event Adviser.
- Normandie O'Tour les 26 et 27 septembre 2020 (2704NM) : candidature validée par 17 voix pour lors d'un vote électronique le 18 août suite au rapport d'expertise favorable du Délégué National (Agnès EUDIER, membre du club organisateur, n'ayant pas pris part au vote).

CO à VTT

- Championnat de France Mass Start et Championnat de France des Clubs les 2 et 3 mai 2020 (6806GE) : candidature validée à l'unanimité suite au rapport d'expertise favorable du Délégué National (Yves BOEHM, membre du club organisateur, ne prend pas part au vote).
- Nationales Moyenne Distance et Mass Start les 30 mai et 1^{er} juin 2020 (7715IF) : candidature validée à l'unanimité suite au rapport d'expertise favorable du Délégué National.

Vote reporté :

- Championnats de France de Relais et de Moyenne Distance les 19 et 20 septembre 2020 (8807GE) : en attente de retour d'expertise (visite du Délégué National prévue le 11 octobre).

CO en Raid

- Raid O'Bivwak les 30 et 31 mai 2020 (Ligue AR) : candidature validée à l'unanimité.
- Raid de la Blanche les 12 et 13 septembre 2020 (0405PZ) : candidature validée à l'unanimité suite à sa mise en conformité.
- Un dossier de candidature pour le Raid Bombis les 29 et 30 août 2020 est en attente de réception

CO à ski

- Pas de candidature à ce jour.

• Calendrier 2021

CO à pied

- Nationales Nord-Ouest Moyenne Distance et Longue Distance les 17 et 18 avril 2021 (5907HF) : candidature retenue à l'unanimité sous réserve d'expertise favorable (Joël POULAIN ne prend pas part au vote).
- Championnat de France de Relais-Sprint, Championnat de France de Moyenne Distance et Championnat des France des Clubs les 14, 15 et 16 mai 2021 (CDCO 19) : candidature retenue à l'unanimité sous réserve d'expertise favorable (Sylvine BROUTÉ et Chantal BURBAUD, membres de la Ligue NA, ne prennent pas part au vote). Ce dossier de candidature étant identique à celui présenté par le CDCO 19 pour les Championnats de France de Nuit, Sprint et CNE 2020, il sera demandé à Bernard DAHY (qui avait fait l'expertise sur place) de faire une expertise sur pièces de ce dossier.

Votes reportés :

- 3 Jours de Pâques en Alsace du 3 au 5 avril 2021 (6804GE) : en attente de désignation d'un expert.
- Nationales Sud-Est Moyenne Distance et Longue Distance les 17 et 18 avril 2021 (1307PZ) : en attente de retour d'expertise.
- O'France du 19 au 24 juillet 2021 (2109BF / 3914BF) : en attente de désignation d'un expert.

Un nouvel appel à candidatures sera fait pour les compétitions suivantes :

- Championnats de France de Longue Distance et de Relais de catégories les 12 et 13 juin 2021
- Nationales Sud-Ouest MD/LD et Nationales Nord-Est MD/LD les 21 et 22 août 2021
- Championnat de France de Nuit, Championnat de France de Sprint et Critérium National des Equipes les 28, 30 et 31 octobre 2021



Le Président informe le Comité Directeur qu'il a été saisi oralement d'une demande d'aide de la fédération pour faire face à un résultat déficitaire d'une manifestation Nationale. Même si cette demande orale n'a pas été suivie pour le moment d'une demande écrite accompagnée de pièces justificatives, elle soulève la question de sensibiliser les organisateurs à l'équilibre financier prévisionnel. Après discussion, le Comité Directeur valide l'insertion au sein du guide du délégué-arbitre d'un point spécifique pour veiller à cette anticipation financière.

Une réflexion s'engage également autour du faible nombre de candidatures reçues pour le calendrier 2021. Il est proposé d'ouvrir une réflexion sur le calendrier des compétitions.

Pour ce faire un groupe de travail, composé de membres de la Commission Pratiques Sportives et des sous-commissions Calendrier, CO pédestre et CO à VTT est constitué.

3. Préparation de la réunion des Présidents de Ligue

Le Président propose au Comité Directeur que lors de la réunion des présidents la journée du samedi 23 novembre soit consacrée au travail à mener pour préparer l'avenir de la fédération et élaborer le futur projet fédéral. L'élaboration d'un tel projet semble indispensable avant même le renouvellement du comité directeur pour permettre à la fois un démarrage efficace de la prochaine olympiade et un cadre de travail pour la répartition des subventions dans le cadre de la nouvelle procédure sous couvert de l'agence nationale du sport.

Un point est fait sur le nombre de participants du Comité Directeur, les horaires (du samedi 23/11 à 9h30 au 24/11 à 13h30) et le lieu de cette réunion (CISP Ravel).

4. Calendrier des réunions 2020 : BD/CD/AG

Le Président informe le Comité Directeur des dates de réunion et d'assemblées générales retenues pour l'année 2020 :

- **Bureaux Directeurs** : 8 janvier - 31 janvier - 5 mars - 20 mars - 22 avril - 26 mai - 19 juin - 3 septembre - 2 octobre - 20 novembre 2020
 - **Comités Directeurs** : 1^{er} février - 20 mars - 20 juin - 3 octobre - 20 novembre 2020
 - **Assemblée Générale** : 21 mars 2020
 - **Assemblée Générale électorale** : 21 novembre 2020 + réunion du nouveau Comité Directeur et nouveau Bureau Directeur
- Le Comité Directeur prend note que Mathieu LEMERCIER, Trésorier, va prendre contact avec le CNOSF pour avoir des informations quant à la prise de fonction du nouveau Comité Directeur suite à l'Assemblée électorale de novembre.

5. Règlement des Compétitions 2020

Le Secrétaire Général propose de traiter les propositions émises dans le document projet RC 2020 qui a été diffusé aux membres du Comité Directeur.

Les modifications étudiées puis mises au vote sont :

- **Partie commune** : Utilisation des puces SIAC
 - Le principe d'autoriser la puce SIAC avec une liberté d'utilisation sur toutes les compétitions du calendrier FFCO, en dehors des championnats, est adopté à l'unanimité.
 - Les modalités d'utilisation des puces SIAC sur les championnats (groupe B) sont ensuite étudiées et une liberté totale pour l'organisateur est validée (15 pour, 5 contre).
- **Pratique CO pédestre** : Les propositions de la sous-commission pédestre sont examinées, elles portent sur
 - Catégories de compétitions : regroupement de catégories pour les championnats de ligue adopté (2 abstentions)
 - Finale raids multisports au C1
 - Ravitaillements : au moins 1 ravitaillement pour tous les circuits de plus de 50' sur épreuves du groupe A et B : adopté à l'unanimité.
 - Cartes de courses non déclarées :
 - Instauration d'une pénalité financière en cas de non déclaration de carte : 2 contre, 2 abstentions, 16 pour, adopté.
 - Montant de la pénalité : 30 taux de base si carte non déclarée lors de la facture des redevances après la course. 2 contre, adopté.
 - Grandeur minimale des chiffres sur les boîtiers.
 - Maintien de la situation des titrés : un club titré au titre de N1, N2 ou N3 ne peut l'être dans une catégorie inférieure. Le texte voté pour le RC 2019 est maintenu avec 3 contre, 2 abstentions, 15 pour, adopté.
 - Coupe de France : Sur les championnats de France WRE, pas de distinction entre qualifiés et non qualifiés, adopté

- Synthèse de tous les CR d'arbitres par les ligues, adopté
 - Sprints : prise en compte de la nouvelle norme ISSprOM (IOF) dès 2020 pour les compétitions des groupes A et B et en 2021 pour tous les sprints : adopté.
 - Qualifications : la liste des qualifiés est gérée par le secrétariat fédéral sur la base des résultats (sans prendre en compte les désistements éventuels validés par les ligues) : adopté avec 4 contre, 1 abstention, 15 pour.
 - Circuits H10/D10 : Les circuits H10/D10 ne sont pas des circuits compétitions sur les Championnats de France et Nationales, donc sans CN et sont ouverts aux H10/D10 accompagnés : adopté avec 1 contre, 4 abstentions, 15 pour.
 - Championnat de France de nuit : ajouter circuits de couleurs
 - Trophée Thierry Gueorgiou : classement spécifique pour des jeunes H16/D16 et moins. Pas de médailles sur le trophée.
 - Récompenses pour toutes les compétitions : les récompenses ne sont pas remises à ceux qui ne sont pas présents : adopté avec 4 contre, 3 abstentions.
- **Pratique CO à VTT** : Les propositions émises par la sous-commission VTT sont examinées, elles portent sur
 - Vélo à assistance électrique : si VAE, les compétiteurs partent en open, avant ou après les classés : adopté à l'unanimité.
 - Catégories et classes : supprimer la classe C, les licenciés qui ne souhaitent pas courir dans leur catégorie d'âge pourront choisir un circuit de couleur : adopté à l'unanimité
 - Trophée Cédric BEILL : proposition de modifier le nom de ce trophée : non adopté pour 2020.

Arrêt de la réunion à 13h00 et reprise à 14h00

- **Pratique CO à VTT (suite)** :

- Tableaux des différents formats : à VTT, au niveau technique d'orientation, s'ajoute le niveau physique, mais aussi le niveau technique de pilotage du VTT, rajouter une colonne « niveau de pilotage » afin de faciliter le travail du traceur.
- Les regroupements sur les circuits : Proposition de différencier les circuits des jeunes D12/H12 et D14/H14, des circuits D60/H60 - D70/H70
- Le CF de sprint, les nationales et les interzones : après analyse des différents problèmes soulevés dans le compte-rendu de la sous-commission CO à VTT (sécurité/horaires de départ et équité/inscriptions/développement/exigences de format), le Comité Directeur note que la réflexion est à approfondir pour trouver une solution aux problématiques soulevées.
- Format Sprint : proposition d'introduire les 9 catégories H/D (12-14-17-20-21-40-50-60-70 et +) avec 7 circuits et un circuit H/D10, soit 18 titres attribués : adopté avec 7 contre, 4 abstentions, 9 pour.

14h25 : départ de Sandrine TAISSON, pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI, soit 20 voix/21

6. Finances FFCO : point de situation

Le Trésorier présente au Comité Directeur un point de situation des finances fédérales au 02/10/2019, avec un niveau de recettes plutôt satisfaisant et un niveau de dépenses à peu près similaire à l'an dernier. Le Comité Directeur prend note qu'à ce jour le budget reste bien équilibré.

7. Site internet

- **Maintenance du site actuel à MakinaCorpus**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur, que suite à la décision du Bureau Directeur de passer commande à la société Makina Corpus de 10 journée de maintenance du site actuel sur une base tarifaire journalière de 660 euros TTC chacune, la plupart des adaptations demandées sur le site internet actuel ont été faites : introduction des nouvelles licences, inscription en ligne des licences découvertes ou pass', gestion des certificats médicaux et renouvellement de licences, lien créé pour la gestion des diplômés licenciés, mise à jour du formulaire cartographie et exports correspondant au format IOF. La seule demande non traitée concerne la possibilité de gérer pour chaque licencié une catégorie de licence différente selon la discipline. Makina Corpus nous a indiqué avoir besoin de deux jours supplémentaires de travail. La décision sur ce point sera abordée lors du prochain Comité Directeur, sachant que son implémentation ne pourrait de toute façon pas intervenir pour l'année 2020.



• **Nouveau site : conflit avec SEVANOVA**

Le Secrétaire Général rappelle au Comité Directeur l'historique du suivi de ce dossier. Il remercie Sandrine TAISSON qui l'a accompagné sur ce travail tout l'été et Thierry VERMEERSCH et Daniel POEDRAS qui ont participé à une réunion d'analyse des propositions de notre avocat (Mme Clémentine BEHAR). La première démarche a consisté à demander plus d'information à SEVANOVA sur les raisons du retard constaté et sur les écarts évoqués par eux entre le cahier des charges initial et le travail à réaliser. Il apparaît que la dernière réponse de SEVANOVA, arrivée avec une semaine de retard par rapport à la date sur laquelle il s'était engagé par écrit, témoigne clairement du fait que SEVANOVA n'a pas pris en considération, lors du travail initial d'analyse du cahier des charges, de nombreuses informations figurant explicitement dans nos statuts, règlement intérieur ou règlement des compétitions. Compte tenu de cela, la résolution (annulation) du contrat signé avec SEVANOVA est envisageable. La proposition de l'avocate serait dans un premier temps de rechercher un accord transactionnel avec SEVANOVA mettant fin à la relation entre les parties.

Après avoir analysé les différentes hypothèses à ce jour :

- soit rompre le contrat et perdre l'ensemble de ce qui a déjà été versé, voire la totalité de ce qui était prévu au devis (136 000 euros)
- soit choisir l'accompagnement de l'avocate pour les négociations avec SEVANOVA, quant à la résolution du contrat, avec un forfait de 3500 euros + honoraires de résultat (15 % de la différence entre la somme totale demandée par SEVANOVA et la somme totale effectivement payée par la FFCO)
- soit gérer le contentieux avec SEVANOVA en allant au tribunal, avec le risque que cela soit long dans le temps

Le Comité Directeur vote en faveur de l'accompagnement de l'avocate pour s'engager vers une résolution du contrat et négociation avec SEVANOVA : 1 abstention, 19 pour.

16h10 : départ de Mathieu LEMERCIER, pouvoir à Valérie BERGER-CAPBERN, 20 voix/21

8. CFC 2020 : point sur le respect des critères de participation des équipes N1 et N2

Le Secrétaire Général propose au Comité Directeur un point sur le respect des critères de participation des équipes en N1 et N2. Après analyse du tableau des qualifiés pour le CFC 2020 et des problèmes rencontrés, il est décidé d'envoyer un rappel aux clubs concernés. Le Comité Directeur valide la dérogation pour un an du moniteur du club de Nantes (NAO) avec 1 abstention, 19 pour.

Il valide également une dérogation exceptionnelle au club Quimper Orientation (2904) suite au décès accidentel récent de son moniteur.

9. Ressources humaines FFCO et organisation DTN

• **Point de situation sur le poste de chargée de communication FFCO**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur de la situation du poste de chargée de communication qui est en arrêt de travail depuis le 10 juillet. Cet arrêt a été renouvelé 5 fois et court désormais jusqu'au 29 octobre. Fin août nous avons reçu de la part de notre salariée une demande de rupture conventionnelle. Après deux entretiens au cours desquels nous avons constaté l'impossibilité de mettre en place d'autres solutions (mi-temps, travail à domicile) une convention de rupture a été signée. Le délai de rétractation étant expiré à ce jour, le dossier va être maintenant transmis à la DIRECTTE pour homologation. La réponse doit nous parvenir sous 15 jours, et en cas d'homologation le contrat prendra fin le 29 octobre. Il est décidé de lancer dès maintenant le recrutement pour un nouveau chargé de communication.

• **Service civique**

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur que Martin FLOQUET a rejoint la FFCO pour en tant que volontaire du service civique début septembre 2019, et ce pour 8 mois sur le thème CO et handicap. Il travaille au siège du mardi au jeudi soir (contrat 24h/semaine).

Son tuteur est le secrétaire général.

• **Organisation de la DTN**

Le DTN informe le Comité Directeur que le poste de CTS de Jean Paul HOSOTTE ne sera pas renouvelé suite à son départ en retraite effectif au 01/04/2020. La DTN est déjà réorganisée en tenant compte du congé précédent ce départ puis de ce poste supprimé.



10. Point sur la formation : CQP, contenus de formation, calendrier

Le DTN informe le Comité Directeur de la mise en place du CQP animateur en cours (avec 2 personnes seulement inscrites, voir 1 personne supplémentaire) et de la mise en place du CQP cartographie à partir de mars 2020. Le Comité Directeur est également informé que le Bureau Directeur de la veille a retenu l'offre de CAP Orientation pour établir les contenus de formation et l'animation de celle-ci, sachant que les dates de formation seront négociées avec lui.

16h40 : départ de Thierry VERMEERSCH, pouvoir à Joël POULAIN, 20 voix/21

départ de Vincent FREY, pouvoir à Yves BOEHM, 20 voix/21

11. Agence nationale du Sport et substitution du CNDS : proposition du groupe de travail

Valérie BERGER-CAPBERN présente au Comité Directeur le document émis par le groupe de travail pour la mise en place des nouvelles modalités d'attribution et de répartition du CNDS. Les différents sujets traités sont :

- Point sur l'annexe au Projet Fédéral relatif au PSF (Projet Sportif Fédéral)
- Point sur les modalités et les clés de répartition de l'enveloppe budgétaire PSF
- Point sur les modalités d'organisation de la future campagne PSF 2020
- Point sur les critères d'éligibilité PSF 2020
- Echancier PSF 2020

Après explications et discussions autour de ce document qui devrait être soumis aux Présidents de ligue fin novembre, le Comité Directeur est également informé de l'invitation de l'Agence du Sport à une réunion d'information et de préparation à la campagne des subventions 2020 (modalités et perspectives suite à l'expérimentation 2019), le mardi 12 novembre 2019 et à laquelle participeront Mathieu LEMERCIER et Rémi GARDIN. Le Comité Directeur prend note que les informations et précisions apportées lors de celle-ci pourraient faire évoluer la réflexion du groupe de travail.

12. Communication : proposition de partenariat de la part de TLC Marketing

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur de la proposition de partenariat de la part de TLC Marketing. Il s'agit pour des grandes marques de faire vivre à leurs consommateurs éligibles une expérience « sport et loisirs » chez des partenaires à travers une session/initiation offerte. Ce partenariat, totalement gracieux, peut permettre de promouvoir la course d'orientation et d'en accroître la visibilité. Après discussions, il est décidé d'envoyer un courrier d'information aux présidents des clubs et des structures déconcentrées pour recueillir leur avis sur l'opération et évaluer notre capacité à proposer une offre suffisante sur le territoire national.

13. Divers

- Courrier du club ASOPE (6707) :

Le Secrétaire Général informe le Comité Directeur de la réception d'un courrier de l'ASOPE demandant la position de la FFCO quant à la mise en œuvre de la loi relative à la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021 de la Communauté Européenne d'Alsace, avec une dynamique transfrontalière. Après discussion au cours de laquelle Yves Boehm s'interroge sur la publication du décret en Conseil d'état mentionné à l'article 5 de la Loi, le comité directeur décide de recueillir l'avis des structures déconcentrées concernées à savoir les comités départementaux du Bas Rhin et du Haut Rhin ainsi que la Ligue Grand Est. Le Secrétaire général est en charge de transmettre cette réponse à l'ASOPE et de demander l'avis des structures déconcentrées concernées.

- Demande de dérogation de la Ligue AURA : La ligue AURA se propose d'expérimenter la possibilité d'organiser ses épreuves de qualification pour certains championnats de l'année n au cours du dernier semestre de l'année n-1. Cette demande, qui est en ligne avec la proposition d'expérimentation formulée lors de la dernière assemblée générale, est approuvée à l'unanimité.

Fin de la réunion à 17h10.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

